

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024  
DELIBERATION N°2024\_046

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 076-217601087-20240620-2024\_46-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
20 JUIN 2024



Date de la convocation : 14/06/2024

Date d'affichage : 14/06/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 3

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, Mme Isabelle SAINT BONNET pouvoir à M Philippe COUVREUR

**Secrétaire de séance** : M Jérôme ROBERT

**7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS POUR CERTAINES OPERATIONS - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EXISTANTES**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_046

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.2311-3, et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu la délibération 2024\_008 du 15 février 2024,

Vu l'avancement des projets concernés,

Vu les réalisations de l'exercice budgétaire 2024,

Considérant la nécessité d'actualiser l' autorisations de programme 1901 Maison de l'Enfance, ainsi que ses crédits de paiement afférents,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024  
DELIBERATION N°2024\_046

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 076-217601087-20240620-2024\_46-DE



Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**D'ACTUALISER** l'autorisation de programme 1901 Maison de l'Enfance du budget principal de la commune, ainsi que ses crédits de paiement afférents, comme suit :

Autorisation de programme n°1901				Crédits de paiement TTC			
N°	Libellé		Montant TTC	Exercices antérieurs	2022	2023	2024
1901	Réalisation d'une maison de l'enfance	CM du 15/02/2024	3 700 000,00 €	341 633,45 €	1 104 703,40 €	2 050 500,00 €	203 163,15 €
		Nouvelle actualisation	3 975 000,00 €	341 633,45 €	1 104 703,40 €	1 477 249,91 €	1 051 413,24 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme telle que présentée et à mandater les dépenses afférentes,

**DE PRECISER** que les crédits de paiement correspondants seront inscrits dans le cadre du budget 2024 et aux budgets suivants.

-----  
3 absents : Yannick OLIVERI-DUPUIS, Nicole BERCES et Frédéric ABRAHAM.

Marie-Françoise GUGUIN, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Lionel ANSELMO s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 4

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024  
DELIBERATION N°2024\_046

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20240620-2024\_46-DE



Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*